

Conditions générales de vente et de livraison de la société Schilliger Bois

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de livraison font partie intégrante de toutes les offres et de tous les contrats relatifs à la livraison de nos produits et à nos opérations commerciales actuelles ou ultérieures conclues avec la partie contractante.

Elles prévalent sur tout document contradictoire et nous ne reconnaissons pas les conditions de la partie contractante s'opposant ou dérogeant à nos conditions de livraison. A ce titre, elles ne sauraient en aucune manière être remplacées ou modifiées par des stipulations contraires dont nous avons connaissance à la livraison.

2. Offres

Nos offres sont sans engagements de notre part jusqu'à l'acceptation ferme de la commande.

3. Prix

Le prix est exprimé en euros hors taxe et défini par l'acceptation de la commande sur la base des tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de la facturation.

Nous nous réservons le droit de réviser nos prix postérieurement à la conclusion du contrat afin de prendre en compte les variations non maîtrisables par le vendeur dont, notamment, les augmentations du bois, de taxes ou les coûts de main d'oeuvre, les frais de douane, les variations des cours des matériaux, les frais de transport ou les frais d'emmagasinage. Les quantités livrées peuvent être différentes des quantités commandées. Ses petites différences de quantités seront facturées aux tarifs applicables à la commande.

Sauf stipulation contraire dans l'acceptation de la commande, nos prix s'entendent départ usine. Emballage, fret, transport et frais de douane ne sont pas inclus.

Les prix s'entendent en euros en outre sans TVA en vigueur au moment de la facturation. L'acheteur est tenu de fournir son numéro d'identification TVA pour les livraisons effectuées au sein de l'UE. L'acheteur bénéficiant du régime de la suspension de la TVA doit fournir au vendeur tous les justificatifs nécessaires préalablement à l'émission de la facture.

4. Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire précisée dans la confirmation de commande, le prix est payable net et sans déduction, ni escompte dans les trente jours à compter de la date de la facture (jour d'expédition de la marchandise). Ceci est également valable pour les livraisons partielles.

La déduction d'escompte nécessite l'accord préalable écrit du vendeur et ne sera acquis qu'en cas de paiement intégral du prix, dans le respect du délai d'escompte.

Le paiement par chèque ou virement fait l'objet d'un accord préalable du vendeur. Tout paiement non effectué à la date convenue à notre adresse de facturation entraîne de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable ou relance ne soit nécessaire, des pénalités de retard calculées au taux Euribor +8% sur le montant TTC du prix.

S'il apparaît que la créance, suite à une solvabilité insuffisante, est en péril, que l'acheteur est déclaré en redressement ou liquidation judiciaires ou liquidation de biens ou qu'il ne peut respecter les échéances de paiement, nous pouvons réclamer des garanties et le paiement contre livraison. Après expiration infructueuse des délais accordés, nous nous réservons le droit de renoncer au contrat.

5. Livraison, délai de livraison, annulation

Livraison franco signifie que la livraison est effectuée sans le déchargement et sous réserve d'existence d'une voie d'accès praticable par un poids lourd. Lorsque le véhicule de livraison quitte la voie d'accès sur demande de l'acheteur, ce dernier est responsable des dommages éventuels pouvant survenir. L'acheteur est tenu d'effectuer le déchargement rapidement et correctement. Les délais d'attente occasionnés par l'acheteur lui seront facturés.

L'acheteur doit veiller à la conservation des recours contre le transporteur et tous les tiers éventuellement responsables. Les dommages causés par le transport doivent être rapidement indiqués au transporteur ou au commissionnaire d'avarie et nous être communiqués préalablement à la réception.

Les dates et délais de livraison sont toujours sans engagement sauf confirmation ferme par écrit. Le délai de livraison court à partir du jour de l'envoi de la confirmation de commande sous réserve toutefois de l'exécution dans les délais impartis des obligations de l'acheteur. Les délais et les dates de livraison sont considérés comme étant respectés lorsque la marchandise a quitté l'usine ou l'entrepôt d'origine jusqu'à échéance du délai de livraison ou lorsque l'expédition a été communiquée à l'acheteur.

Le respect du délai de livraison convenu est dépendant du respect des délais et de l'exactitude des livraisons de nos propres fournisseurs.

En cas de force majeure ou autres événements imprévus et exceptionnels dont ni nos propres fournisseurs, ni nous-mêmes ne pouvons avoir la maîtrise, les délais de livraison seront prolongés de la durée de cet événement et d'une période appropriée en conséquence.

6. Retard de réception de livraison

Lorsqu'un retard de réception de livraison est imputable à l'acheteur ou lorsqu'il ne respecte pas certaines autres obligations contractuelles, telles que l'examen de la marchandise, la spécification, le retrait, la réception ou l'ordre d'expédition, nous sommes en droit de demander réparation pour le dommage subi, y compris les éventuels frais supplémentaires, sans préjudice d'éventuelles prétentions ultérieures.

7. Transfert de risques, expédition

Sauf stipulation contraire dans les termes de l'acceptation de la commande, les produits sont livrés départ usine. Dès lors que les produits ont été remis au transporteur ou à l'expéditeur, et, en tout état de cause, au plus tard lorsqu'ils ont quitté notre usine, l'acheteur supporte tous les risques de perte et de détérioration qui peuvent survenir aux produits. Ceci est également valable lorsqu'il a été convenu d'une livraison franco de port. L'expédition est toujours effectuée à la charge de l'acheteur. Lorsque des événements imputables à l'acheteur provoquent un retard dans l'expédition, le risque est transféré à l'acheteur dès le premier jour de l'expédition.

Le renvoi de la marchandise est également aux risques de l'acheteur. Le retour de marchandise est possible, si celle-ci n'a pas été transformée et moyennant une déduction de 20%.

8. Garantie de vices

Le bois est un produit naturel avec des propriétés naturelles, des différences et des caractéristiques à respecter. Au moment de l'achat et lors de son utilisation, l'acheteur doit plus particulièrement tenir compte des caractéristiques physiques et chimiques du produit ou se renseigner auprès d'une personne compétente. La diversité de couleur, structure et autres différences d'une même sorte de bois font partie des caractéristiques d'un produit naturel et ne représentent pas une défectuosité du produit.

La qualité du produit livré est déterminée selon les spécifications et descriptions de l'objet du contrat et communiquées par le vendeur lors de l'établissement de la confirmation de commande. Les indications verbales, les prospectus, les tarifs et autres indications concernant la marchandise sont sans engagement contractuel de notre part.

Les réclamations formulées par l'acheteur, supposent qu'il a effectué préalablement un contrôle de conformité aussitôt après réception de la marchandise et qu'il a avisé le vendeur immédiatement et par écrit des réclamations et des vices. La réclamation doit impérativement nous parvenir dans un délai maximal de 48 heures à partir de la livraison et avant transformation de la matière. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, la marchandise sera réputée conforme en quantité et qualité à la commande et exempte de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

9. Restriction de la responsabilité

Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au prix payé par l'acheteur pour l'exécution du contrat, et le versement d'éventuels dommages intérêts au-delà de cette somme est exclu. Les conseils et propositions donnés par le personnel de Schilliger ne peuvent engager la responsabilité de la société.

10. Réserve de propriété

Nous nous réservons le droit de propriété sur la marchandise fournie à l'acheteur jusqu'à ce que l'ensemble des créances durant la relation commerciale et celles en résultant ultérieurement soit réglé. Le paiement est réputé effectué lorsque la somme est versée sur le compte mentionné ou lorsqu'il y a transaction de crédit. Si la marchandise réservée est revendue seule ou avec une autre marchandise ne nous appartenant pas, la créance de l'acheteur correspondant à celle existant entre nous et l'acheteur et d'un montant correspondant au prix de livraison est alors considérée comme cédée avec avantage sur le reste.

Lorsque la marchandise réservée est placée comme partie intégrante, essentielle sur le terrain d'un tiers, l'acheteur cède dès lors à un tiers ou à la personne concernée les créances existantes d'un montant égal à la valeur de la marchandise réservée et des droits accessoires y compris l'octroi d'une hypothèque pour sûreté de crédit avec avantage sur le reste.

L'acheteur est tenu de nous communiquer sans délai toute saisie de la marchandise réservée ou de la cession préalable des créances ou de toute autre opération effectuée par un tiers sur celles-ci et de nous transmettre les documents nécessaires à une intervention. Tous les frais relatifs à notre intervention sont à la charge de l'acheteur.

En cas d'agissement de l'acheteur allant à l'encontre du contrat, plus particulièrement en cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de reprendre la marchandise. La reprise de marchandise n'est pas une résiliation de contrat, excepté si nous en avons fait déclaration explicite par écrit. Après la reprise de la marchandise, nous nous réservons le droit d'exploitation.

L'acheteur est tenu de traiter la marchandise réservée avec soin. En particulier, il a l'obligation de contracter une assurance suffisante à concurrence de la valeur à l'état neuf contre les risques d'incendie, de dégâts d'eau ou de vol.

11. Lieu d'exécution, juridiction compétente, droit applicable, langue

Le lieu d'exécution pour le versement du prix de la commande et de toutes les obligations du contrat est notre siège social.

De convention expresse, le droit applicable est le droit français et pour tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales de vente ou avec les actes qui en seront la conséquence, attribution expresse de juridiction est faite au Tribunal compétent du ressort du siège social de notre société.

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.